



AVIS D'APPEL D'OFFRES

CASERNE INCENDIE ET GARAGE MUNICIPAL DE CAPLAN

La municipalité de Caplan, demande des soumissions pour son **projet de construction d'une nouvelle caserne incendie et garage municipal** à Caplan au 78-78a, route des Érables.

Les documents de soumission pourront être obtenus via le Service électronique d'appel d'offres au www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 à compter du 15 janvier 2021.

- Propriétaire :** **Municipalité de Caplan**
17, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2075
- Architecte :** **PIERRE BOURDAGES ARCHITECTE INC.**
118, chemin Cyr
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : (418) 392-7707
- Ingénieur :** **STANTEC EXPERT-CONSEIL LTÉE**
230 1ère avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1E2
Tél. : (418) 763-1617

ÉLIGIBILITÉ : Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

GARANTIE DE SOUMISSION ET CAUTIONNEMENTS : Les soumissionnaires devront présenter un cautionnement de soumission d'un montant égal à 10% de la soumission valide pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, ou un chèque-visé d'un montant égal à 10% de la soumission valide pour une période de 120 jours et, éventuellement échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement représentant chacun un montant égal à 50% du prix du contrat et pour une durée s'étalant du début du contrat jusqu'à douze (12) mois suivant le certificat de fin des travaux.

Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

REMISE DES SOUMISSIONS : Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées, portant la mention « Caserne incendie et garage municipal – Caplan », seront reçues à **l'Hôtel de ville de Caplan**, jusqu'à **11 heures**, heure en vigueur localement, **le lundi 8 février**, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La municipalité de Caplan se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

M. Claude Desbiens

Chargé de projet

14 janvier 2021